



COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Parc Naturel Régional du Queyras
République Française

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**UNE REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA
Mardi 3 Septembre 2024 A 18 H à la salle des Fêtes d'Abriès**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte-rendu de séance du 24 juillet 2024.
3. Marché complémentaire pour les travaux de rénovation du Chalet de la Médille (lot maçonnerie).
4. Délibération relative à la participation pour le financement d'un automate de ventes de forfaits pour la station de ski alpin d'Abriès-Ristolas.
5. Autorisation au Maire à signer la Convention relative à l'établissement d'un territoire éducatif rural (TER) du Guillestrois-Queyras.
6. Délibération relative à la majoration de la THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).
7. Questions diverses :
 - 7.1. Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc ...).

A Abriès-Ristolas, le 28/08/2024, pour affichage,
Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT